

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Jean-Charles OLIVE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....26

Votants29

DCM n°077/2024 - 1.1.9

Création d'une salle du conseil municipal - marché public de travaux - autorisation d'attribution

Rapporteur : Madame HAMON

Par délibération numéro 251/2023 en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé le projet de création d'une salle du conseil municipal au stade PRO (études de projet) et a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour ce marché public de travaux.

Pour rappel, l'estimatif du montant des travaux a été établi comme suit :

Numéro de lot	Lot	Montant HT
1	VRD - terrassements	39 000,00 euros
2	Démolition - amiante	25 000,00 euros
3	Gros œuvre - maçonnerie	127 000,00 euros
4	Charpente bois	48 000,00 euros
5	Étanchéité - couverture ardoise	30 500,00 euros
6	Menuiseries extérieures et intérieures	66 500,00 euros
7	Cloisons sèches - doublages - plafonds	48 500,00 euros
8	Carrelage - faïence	14 500,00 euros
9	Peinture - revêtements de sol	24 500,00 euros
10	Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires	60 000,00 euros
11	Électricité courants forts et faibles	50 000,00 euros
Total de l'estimation au stade PRO		533 500,00 euros

Au regard de ces estimations, il a été convenu de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les variantes n'ont pas été autorisées, afin d'éviter d'être confronté à des propositions techniques trop hétérogènes, et aucune PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle) n'est nécessaire à prévoir.

Un allotissement du marché de travaux en onze lots a été prévu, selon le tableau de décomposition ci-dessus.

Il a été convenu de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	60,00%
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	40,00%
2-1 - Méthodologie et organisation du chantier <ul style="list-style-type: none">• Organisation des études et de l'exécution (7,5 points)• Planning détaillé de l'entreprise et acceptation du planning DCE (7,5 points)	15,00%
2-2 - Matériel et personnel affectés au chantier <ul style="list-style-type: none">• Personnel affecté au chantier (7,5 points)• Matériel affecté au chantier (7,5 points)	15,00%
2-3 - Mesures prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier <ul style="list-style-type: none">• Mesures prises pour l'hygiène sur le chantier (5 points)• Mesures prises pour la sécurité du chantier (5 points)	10,00%

La consultation d'entreprises relative au présent marché public de travaux a été mise en ligne sur la plateforme www.marches-securises.fr le 12 février 2024 et non courant janvier 2024 comme prévu initialement.

Pour ne pas retarder l'attribution dudit marché et, par conséquent le commencement des travaux envisagé au plus tard courant juin 2024, il est proposé, au vu du délai restreint, d'utiliser la procédure prévue à l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales selon laquelle « [...] la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. »

L'analyse des offres serait soumise à l'avis de la commission communale « Marchés à procédure adaptée » en amont de l'attribution.

Monsieur le Maire précise qu'aucune offre n'a été remise pour le lot 10 « chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires » à la date limite de remise des offres fixée au 11 mars courant. Une seconde consultation d'entreprises a donc été relancée le 15 mars 2024 avec une date de remise des offres fixée au 05 avril 2024.

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 251/2023 en date du 12 décembre 2023 portant approbation du projet de création d'une salle du conseil municipal au stade PRO et autorisant le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de travaux relatif au projet de création d'une salle du conseil municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer le marché public relatif auxdits travaux de création d'une salle du conseil municipal dans la limite de 533 500,00 euros HT, soit 640 200,00 euros TTC, comme défini dans le tableau ci-dessus, dans l'hypothèse où au moins une offre recevable aura été enregistrée pour chaque lot ou, en l'absence d'offres recevables pour tous les lots, dans la limite du coût estimatif des travaux établi par le maître d'œuvre par lot ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont ouverts sur le budget primitif 2024 de la commune.

Délibération publiée le 29 mars 2024

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

La secrétaire de séance,
Dominique RIOU



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_077_2024-DE

